

Société Historique de Tourrettes



Bulletin N°6

Avril 2014



Margot Ferrits



Entrée est du village

En couverture une aquarelle de Margot Gerrits, peintre née aux Pays-Bas en 1961, sortie en 1988 de l'école des Beaux-Arts de Maastricht, tourrettane depuis 1998 et adhérente du "Groupe des 15" créé par Maurice Négrié.



Auto-portrait



**La SHT serait heureuse de recevoir vos remarques et suggestions.
De même tout témoignage sera le bienvenu.**

Contact : damien.bagaria.@orange.fr

Ce fascicule est disponible sur le site WEB de la SHT (<http://shtourettesurloup.com>).

La version papier est en vente à la Presse les Violettes au prix de 2 €.

Adhésion SHT, cotisation annuelle 10€

Sommaire

Editorial. page 1

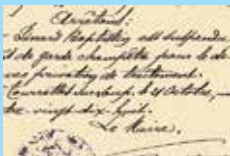
Pont-du-Loup/Valettes rattachés au Bar page 2



Le patrimoine religieux de Tourrettes page 8



Arrêtés municipaux, rien ne change ... page 14



Garde-champêtre dans les années 60 page 17



Tourrettes change de nom page 18



Guerre d'Algérie: Rectificatif et additif page 20



Pas facile de téléphoner page 21



La guerre de Crimée page 22



Editorial

L'assemblée générale de la SHT qui s'est tenue le jeudi 30 Janvier a permis aux adhérents de voir le chemin parcouru depuis plus d'un an dans l'action menée pour préserver la mémoire du village, en particulier avec :

- *La création d'un site internet <http://shtourettessurloup.com/>;*
- *La parution trimestrielle d'un fascicule de plus en plus demandé et commenté;*

L'augmentation régulière du nombre d'adhérents, au nombre de 47 dont 16 nouveaux au 1° avril constitue un encouragement à aller de l'avant.

Les articles qui composent le bulletin N° 6 s'inscrivent dans le droit fil des précédents :

- *Celui sur le rattachement avorté de Pont du Loup à la commune du Bar est le prolongement direct du « hameau de Pont-du-Loup et Tourrettes », publié dans le n° 4;*
- *Ceux sur le patrimoine religieux de la commune (Saint Grégoire et chapelle de la Madeleine) complètent celui sur la chapelle Saint-Jean paru dans le bulletin N° 2, intitulé « la volonté d'un homme »;*
- *Une mise à jour de l'article sur la guerre d'Algérie, intégrant des rectifications et des nouvelles photos fournies par des lecteurs intéressés;*

Au fil des pages, votre lecture vous fera découvrir l'histoire du dernier garde-champêtre du village et quand Tourettes changea de nom il y a 120 ans ainsi que le parcours d'obstacles, il y a 35 ans, pour téléphoner.

Sachez que nous sommes attentifs à vos suggestions et preneurs d'articles ou de documents, photos, dessins que vous possédez et que vous souhaitez faire vivre. Bonne lecture et par avance, un grand merci à tous.

Philippe Bensa

Le rattachement de Pont-du-Loup et du quartier des Valettes à Bar-sur-Loup

Cet article s'inscrit dans le prolongement de celui paru dans le bulletin N° 4, intitulé «Le hameau de Pont-du-Loup et Tourrettes», et qui présentait les premières tensions survenues dès 1882.

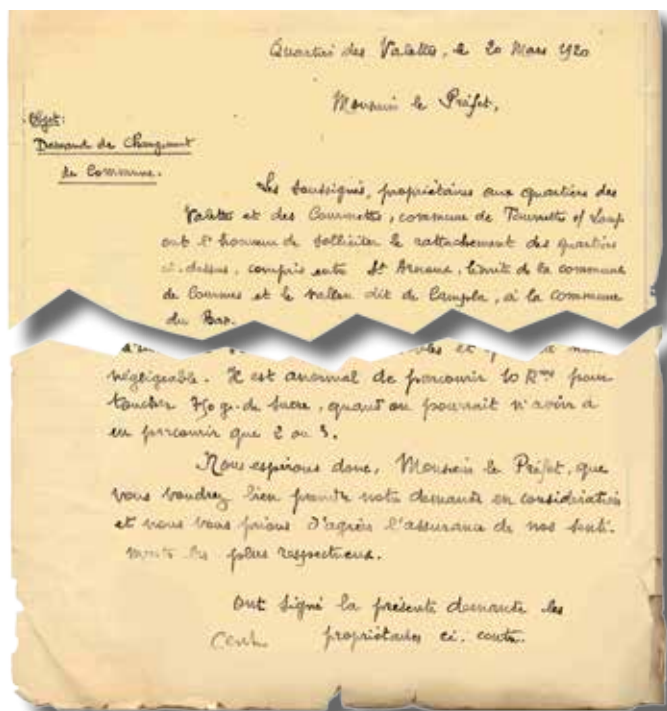
Le journal le Petit Niçois du 20 novembre 1920 titre «Le rattachement au Bar de la Station du Loup et du quartier des Valettes, c'est une régularisation dit Le Bar, c'est une spoliation répond Tourrettes-sur-Loup».

Ces 2 quartiers de Tourrettes s'étendent sur environ 6 Kilomètres de l'Ermitage de Saint-Arnoux au vallon de Camplan, représentant une superficie de 430 hectares.

Le point de départ de ce litige est une revendication latente qui se cristallise après la 1^o guerre et se formalise le 20 mars 1920 par une requête signée par des propriétaires et des habitants de ces quartiers, adressée à Monsieur le Préfet pour lui demander de lancer une enquête en vue d'obtenir leur rattachement à la commune du Bar-sur-Loup.



Extraits Petit Niçois :
- du 20 novembre 1920 et du 27 novembre 1927



La demande de changement signée par cent propriétaires



L'argumentaire des signataires de cette requête se résume ainsi :

- l'éloignement de ces quartiers par rapport au village de Tourrettes (de 5 à 11 kilomètres) alors que le Bar se situe entre 2 et 5 kilomètres. Ainsi, compte tenu de la distance, les électeurs ne se déplacent pas pour se rendre au bureau de vote de Tourrettes;
- les administrés accomplissent leurs formalités administratives et d'état civil (déclaration de naissance, de mariage et de décès) à la mairie du Bar;
- ils ont le sentiment d'être abandonnés par la mairie de Tourrettes : pas de cantonnier pour entretenir les routes et les chemins. Aux dires des signataires, la commune de Tourrettes considère «ces quartiers comme quantité négligeable, qu'elle se contente d'en retirer les impositions diverses sans jamais employer un centime aux dépenses absolument nécessaires à l'entretien minimum de ces quartiers»;
- les enfants sont scolarisés dans les écoles du Bar;
- les propriétaires fonciers résident pour la plupart au Bar;
- les curés du Bar ont juridiction directe du Pont-du-Loup à la halte des Valettes.
- Au vu de ces éléments, le Préfet décide le 10 Juillet de prendre un arrêté autorisant le lancement d'une enquête publique et charge le Sous-Préfet de Grasse de désigner pour chacune des deux communes un commissaire enquêteur.